Paris le 03 octobre 2025

Vous qui vivez en toute quiétude
Bien au chaud dans vos maisons,
Vous qui trouvez le soir en rentrant
La table mise et des visages amis,
Considérez si c'est un homme
Que celui qui peine dans la boue,
Qui ne connaît pas de repos,
Qui se bat pour un quignon de pain,
Qui meurt pour un oui ou pour un non (…)

Primo Levi, *Si c'est un Homme,* 1947

Monsieur le Président,

Suite à notre intervention au dernier CA, la CGT BnF vous interpelle de nouveau pour exprimer son inquiétude concernant les partenariats existants ou envisagés entre la BnF et les entreprises liées à l'État d'Israël. De surcroît, nous réitérons notre demande pour des actions précises et immédiates que notre institution doit enfin mettre en place.

Depuis des décennies, la politique menée par les gouvernements de l'État d'Israël dans les territoires palestiniens occupés va à l'encontre des droits humains. Ces deux dernières années cette politique s'intensifie dans une escalade dramatique, avec des attaques faisant dans la bande de Gaza des dizaines de milliers de mort.e.s par des bombardements massifs, l'affamement organisé de la population civile, les déplacements forcés, la destruction systématique d'infrastructures civiles telles que les écoles, les hôpitaux etc. Dans cette situation la destruction du patrimoine et du matrimoine palestinien progresse vers l'effacement progressif de toute la mémoire d'un peuple.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est impératif qu'une institution publique comme la Bibliothèque nationale de France se mobilise. Elle se doit d'agir en cohérence avec les principes de droits humains, de justice, de liberté artistique et académique. Nous rappelons qu'en 2022, à la suite de l'agression russe contre l'Ukraine, la BnF a su prendre position rapidement, en exprimant sa solidarité avec le peuple ukrainien et en mettant en place des mesures concrètes. En ce sens, nous vous demandons :

1. La suspension de tout partenariat, convention ou collaboration avec des entreprises qui par leurs financements, contrats ou soutiens des politiques israéliennes violent le droit international.

2. La mise en place de mesures concrètes de solidarité envers la Palestine, en s'inspirant des mesures mises en place dès mars 2022 vis-à-vis du peuple Ukrainien, avec notamment :

   - l'accueil des Palestiniens et Palestiniennes via le programme Pause, ainsi que l'accueil de professionnel.le.s palestinien.ne.s par les différentes directions de la BnF,
   - une aide à la conservation physique et numérique du patrimoine et du matrimoine palestinien,
   - la collecte web avec le dépôt légal du web,
   - la mise à disposition d'un accès gratuit aux ressources électroniques de la BnF,
   - le soutien à des initiatives telles que Gaza histoire, Academic Solidarity with Palestine ou Reading in Gaza (pour l'inventaire des lieux de mémoire et de lecture détruits et la constitution d'une bibliothèque virtuelle), portées par des universitaires.

Pour mémoire, la BnF s'était engagée dès 2013 pour la sauvegarde des manuscrits de Tombouctou, puis en Syrie et en Irak en 2014-15, s'imposant comme experte des patrimoines en danger – à titre d'exemple le 11 septembre dernier les collections archéologiques de l'École biblique et archéologique française de Gaza ont été sauvées de justesse avant le bombardement de la tour où elles se trouvaient.

3. La diffusion d'une communication publique concernant la mise en œuvre des mesures prises et la transparence sur les financements privés et mécénats actuels ou à venir.

Pour la CGT, il est temps d'agir concrètement dans un souci de solidarité, de responsabilité et d'humanisme.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sincères salutations.

La CGT BnF